

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1406

présenté par

Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Echaniz, M. Vallaud, Mme Pires Beaune,
 M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer,
 M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar,
 Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier,
 Mme Rabault, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les
 membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Sport	0	0	
Jeunesse et vie associative	500 000	0	
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	500 000	
TOTAUX	500 000	500 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à doubler le budget dédié aux autres activités en faveur de la jeunesse, afin de favoriser le rôle clé joué par les associations de jeunesse et

d'éducation populaire dans la sensibilisation, l'engagement et le développement d'activités liées à la protection de l'environnement.

En effet, selon le baromètre DJEPVA sur la jeunesse de 2020 (INJEP-CREDOC), l'environnement est la première cause qui pousserait les jeunes à s'engager. Face à ce constat, les associations de jeunesse et d'éducation populaire apparaissent comme des acteurs privilégiés pour favoriser l'engagement des jeunes dans les missions de protection de l'environnement.

Alors que le renforcement du lien des jeunes à la nature est un axe fort de la stratégie nationale biodiversité 2030, l'enveloppe budgétaire de 500 000 euros proposée dans le projet de lois de finances pour 2024 paraît peu ambitieuse, pour répondre au besoin de soutien des structures d'éducation populaire favorisant l'engagement au service de la protection de l'environnement.

L'augmentation de cette enveloppe serait donc nécessaire pour soutenir et financer davantage de projets en lien avec la protection de la nature et de la biodiversité conçus par les jeunes, et fournir une aide forfaitaire aux structures accueillants des jeunes s'engageant pour la protection de l'environnement. Nous souhaitons donc par cet amendement doubler l'enveloppe budgétaire dédiée au « autres actions en faveur de la jeunesse », et ainsi toucher 10 000 jeunes contre 5000 ciblés actuellement.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits :

- Augmente de 500 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 02 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » du programme 163 « Jeunesse et vie associative ».
- Diminue de 500 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques » du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 ».